



LES ECHOS DE LA PRESSE

numéro 8. Juillet

MEDIAS NATIONAUX

Confédération du
Tourisme de Madagascar



Johann PLESS LE TOURISME RECLAME UN APPUI

<https://lexpress.mg/10/07/2020/johann-pless-le-tourisme-reclame-un-appui/?fbclid=IwAR0f5wzQSauUj9zF0iZwPLjFPsUWkDlqhumW-Mf6FQvRI9dcVWEA7MQvbW8>



Le PCA de la Fédération des hôteliers et restaurateurs de Madagascar, Johann Pless, somme des mesures pratiques pour le secteur Tourisme **aujourd'hui, à l'agonie**.

Repousser le délai de l'acquittement des diverses charges et impôts n'est pas une solution pour un secteur constitué à 80% de PME et qui est à 100% en chômage technique. C'est ce que souligne d'emblée Johann Pless. « Le secteur Tourisme n'a pas besoin d'une atténuation mais d'un réel appui via des mesures économiques pratiques et efficaces » livre-t-il. « Les offres de crédits bancaires proposées pour le secteur privé est une bonne initiative mais insuffisante dans cette rude épreuve de pandémie. Puisque nous sommes en cas de force majeure, il faut des solutions d'exception aussi » ajoute-t-il. Il avance une annulation sur les impôts vu que les établissements hôteliers sont à 99% fermés.

Relance

Quarante quatre mille personnes travaillent dans le secteur et ont fait entrer 748,29 millions de dollars (2394,5 milliards d'ariary) en 2019 (Source EDBM), soit une contribution à hauteur de 13% au PIB. Johann Pless apporte quelques cas comparatifs, un benchmark. La Thaïlande par exemple, dit-il a rouvert ses frontières pour sauver son tourisme et son économie. « Ce pays a pu redémarrer avec un million de touristes sur les dix millions annuels enregistrés mais au moins, la Thaïlande avance. Le Cambodge avec 50 dollars de salaire moyen redémarre aussi. L'État y a annulé toutes les charges fiscales pour l'ouverture aérienne. Des Etats des pays du Golfe de Guinée ou d'Afrique de l'ouest ont offert les charges d'électricité et d'eau, via des bailleurs, mais ils l'ont fait. Hormis la Thaïlande, ce sont des pays qui n'ont pas de revenu plus riche que Madagascar » détaille-t-il. Dans des pays d'Amérique du Sud, les opérateurs ne paient pas de loyers. « Ils ont gelé les loyers des opérateurs, c'est-à-dire de privé à privé en déclarant un cas de force majeure. Cela n'a pas d'incidence sur les caisses de l'État » ajoute-t-il. « À Madagascar, nous sommes en train de perdre des activités. Aussi, les opérateurs sont-ils obligés de chercher d'autres activités génératrices de revenus. Mais il y a également un grand risque d'une perte de capacité à revenir dans le secteur touristique. Ces gens doivent être en bonne santé et doivent avoir gardé leur savoir-faire. Il faut ainsi une préparation notamment pour les femmes qui sont majoritaires dans le secteur » précise-t-il.

À lui d'accentuer que la relance du tourisme passe par trois phases distinctes. La survie, durant laquelle le tourisme a besoin d'appui et de ces mesures économiques citées plus haut pour ne pas disparaître complètement. Viennent ensuite la période de l'application stricte des protocoles sanitaires et la relance proprement dite avec l'ouverture des frontières.



MADAGASCAR
17 Juillet 2020

APPEL DE DETRESSE DU SECTEUR TOURISME QUI SE DIT TOTALEMENT SINISTRE

<https://web.facebook.com/2424.mg/photos/a.698512733857832/1190680014641099/>

Le secteur Tourisme appelle à l'aide. Se disant « totalement sinistré », il demande aux autorités de prendre « des mesures ad hoc » à l'intention des acteurs du secteur. Dans une lettre adressée au président de la République et au ministre en charge du Tourisme, Patrice Raoull, président de la Confédération du tourisme de Madagascar, demande pour son secteur « l'annulation des obligations fiscales de 2020, la suspension de la collecte des charges sociales, la prise en charge de trois mois de chômage technique, la prolongation de la durée légale du chômage technique et le gel des loyers pour trois mois ».

Pour la confédération du tourisme, être soulagées de ces charges devrait permettre aux entreprises du secteur « de pouvoir continuer à payer leurs collaborateurs, qui pourront ainsi continuer à se nourrir et se soigner dignement, et de pouvoir survivre jusqu'à la reprise des activités ». Ces mesures sont d'autant plus nécessaires qu'aujourd'hui « les employeurs n'ont plus aucun moyen de subvenir au paiement de leurs charges, plusieurs établissements ont fermé et plus de 40000 salariés sont presque sans emploi et à la veille du chômage technique total », précise Patrice Raoull.

Le gouvernement a déjà reporté les échéances de paiement des impôts pour le secteur tourisme, mais ces mesures ne semblent plus suffire à des entreprises qui n'en peuvent plus et qui ont épuisé toutes les possibilités qu'elles avaient entre leurs mains. A Madagascar, les liaisons aériennes et maritimes internationales de transport de passagers ont été suspendues depuis Mars, et aucun calendrier précis n'est jusqu'ici précisé pour la réouverture des frontières. A l'intérieur du pays, toutes les lignes nationales, que ce soit routières ou aériennes, sont également suspendues pour le transport des passagers.



TOURISME LA PRISE EN CHARGE DU CHOMAGE TECHNIQUE REVENDIQUEE

https://lexpress.mg/17/07/2020/tourisme-la-prise-en-charge-du-chomage-technique-revendiquee/?fbclid=IwAR0gWushurPShkviYEaC10SKrVmfg9ZyQG9AI30Znq3IIXGJXewq65tY_7c

Une nouvelle demande est formulée par la Confédération du Tourisme de Madagascar (CTM). Elle s'adresse directement au président de la République et au ministre du Tourisme, des transports et de la météorologie. La prise en charge du chômage technique pour trois mois par l'État figure parmi les réclamations, cette fois-ci, plus précises. « 40 000 salariés sont presque sans emploi et à la veille du chômage technique complet » rapporte la lettre.

Par ailleurs, la CTM demande l'annulation de la collecte de toutes les obligations fiscales, IR, IRSA, IS, TVA, sans pénalité pour l'exercice 2020 et cela jusqu'à l'ouverture de l'espace aérien. Outre la sollicitation de suspension des charges sociales et patronales, CNAPS, FMFP, OSTIE..., le gel des loyers pour trois mois est également demandé.

Enfin, Patrice Raoul, président de la CTM rappelle aux destinataires de la lettre envoyée le 14 juillet dernier que « le secteur est totalement sinistré malgré les mesures et décisions que vous avez prises pour venir en aide au secteur privé. Après la mise en chômage technique partiel, l'épuration des congés, la mise en demi-salaire et mi-temps des salaires, les employeurs n'ont plus le moyen de subvenir au paiement de leurs charges ». Le Tourisme poursuit sans relâche sa demande de réponse sectorielle, expliquée comme vitale et urgente.



TOURISME LES OPERATEURS AUX ABOIS

<https://www.laverite.mg/economie/item/10921-tourisme-les-op%C3%A9rateurs-aux-abois.html?fbclid=IwAR2pToF9ptFenGYRCjuL6L2MA16HLXtTQn0R4AicXwys1szbuyBs7PFMS6E/>

Une perte allant jusqu'à 620 millions de dollars cette année. Le tourisme reste le secteur le plus touché des conséquences de la pandémie. Bien que l'Etat ait déjà pris des mesures économiques et fiscales, pour ne citer que les moratoires bancaires et le report des échéances fiscales jusqu'au 15 août, Johann Pless, président de la Fédération des hôteliers et restaurateurs de Madagascar (FHORM), demande encore une réponse sectorielle de plus en plus urgente et vitale. En effet, les opérateurs ont vu leur chiffre d'affaires réduit de 90 % et le prolongement de l'état d'urgence sanitaire tue à petit feu leurs activités. A l'heure actuelle, ils n'ont plus de moyens financiers pour supporter les charges fixes comme les loyers et les impôts. Le président de la Confédération du tourisme à Madagascar, Patrice Raoult a même adressé une lettre au Président de la République et au ministre des Transports, du Tourisme et de la Météorologie. « Plus de 40 000 salariés sont presque sans emploi et à la veille du chômage technique complet. De ce fait, afin de pouvoir continuer à payer les salaires de nos collaborateurs qui devront ainsi continuer à se nourrir, se soigner dignement et survivre jusqu'à la reprise de nos activités, nous nous remettons à votre haute bienveillance et vous sollicitons directement pour la filière tourisme l'annulation de la collecte de toutes les obligations fiscales, sans pénalité pour l'exercice 2020 et cela jusqu'à l'ouverture de l'espace aérien, la suspension de la collecte des charges sociales et patronales, la prise en charge du chômage technique pour trois mois, le prolongement de la durée de chômage technique au-delà de six mois, le gel des loyers pour trois mois », déclare-t-il dans un communiqué.

Le ministre de tutelle, Joël Randriamandranto, a pour sa part avancé la distribution des « Vatsy tsinjo » aux travailleurs du secteur jugé comme vulnérable, ainsi que la réalisation d'une campagne de communication pour promouvoir le tourisme local. Cependant, ces dispositions sont loin de suffire. Les opérateurs soutiennent que le secteur touristique sera le dernier à se relever face à la baisse des revenus des consommateurs. Le retour à la normale prendra entre 11 et 18 mois, c'est-à-dire vers la fin 2021.





COVID-19 A MADAGASCAR LE CRI D'ALARME DU SECTEUR TOURISME

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200720-covid-19-%C3%A0-madagascar-le-cri-d-alarme-secteur-tourisme?fbclid=IwAR0iMENDisaX1yChx3Q8TjDzcgV7FQYFNr0uP2uFD9YXxS-ZeKCgiOsHfK0>

À Madagascar, après quatre mois sans activité dus à la crise engendrée par la pandémie de Covid-19, le confinement et la fermeture des frontières, la filière tourisme ne parvient plus à garder la tête hors de l'eau. Si une réunion entre les autorités et le secteur privé a eu lieu mi-juin pour élaborer un plan multisectoriel d'urgence, « le secteur tourisme reste totalement sinistré », plusieurs établissements ont fermé et 40 000 emplois directs sont menacés, s'alarme la Confédération du tourisme dans une lettre adressée à la présidence et au ministre de tutelle.

Pour pouvoir survivre jusqu'à la reprise de leurs activités, les opérateurs touristiques demandent à l'État malgache, entre autres, la prise en charge du chômage technique des salariés pendant trois mois, l'annulation de la collecte de toutes les obligations fiscales et la suspension de la perception des charges sociales et patronales, des mesures adaptées à l'urgence dans laquelle se trouve la filière.

« Une situation aussi exceptionnelle demande des mesures exceptionnelles, explique Lytah Razafimahefa, le vice-président de la Confédération du tourisme de Madagascar. Depuis la réunion que nous avons eue avec le président de la République et jusqu'à aujourd'hui, malheureusement, il y a cette distance entre les décisions prises et les actions concrètes que nous aimerions voir sur le terrain. Il y a lieu de revoir les positions de chacun parce que la situation devient de plus en plus critique, pour ne pas dire catastrophique ».

« Quatre mois après [le début du confinement](#) et la fermeture des frontières et sans aide financière vraiment concrète, les entreprises se retrouvent dans une grande difficulté financière et se retrouvent à devoir envoyer à contre-cœur leurs collaborateurs en chômage technique et, si cela va continuer, en licenciement économique, et personne ne souhaiterait en arriver là, poursuit Lytah Razafimahefa. C'est dans ce sens-là que nous souhaiterions que des mesures spécifiques soient envisagées en cas de force majeure pour le secteur du tourisme ».

Le tourisme, un secteur primordial

Le tourisme constitue un [secteur primordial pour Madagascar](#) puisqu'il représente 7% du PIB. Il est aussi l'un des plus gros pourvoyeurs de devises pour le pays et emploie des dizaines de milliers de personnes

« Nous parlons là de 300 000 emplois directs et indirects et de 1,5 million d'âmes qui dépendent de ce tourisme, poursuit le vice-président de la Confédération du tourisme. Les guides touristiques, les hôteliers, les porteurs, les piroguiers, les tours opérateurs, les agences de voyage, les loueurs de voiture, pour ne citer que ceux-là, que font-ils en ce moment ? Les neuf dixièmes, pour ne pas dire 100% des employés du tourisme aujourd'hui, ne travaillent pas ».

La filière a multiplié les actions pour se relever et attirer de plus en plus de touristes après des années d'instabilité politique. Ces années d'efforts risquent d'être anéanties sans soutien, s'inquiètent aussi les opérateurs. Contactée, la directrice de cabinet de la présidence indique que la lettre de la Confédération du tourisme a bien été reçue et que les réunions vont se poursuivre avec le secteur privé.



MADAGASCAR
17 Juillet 2020

LETTRE A L'ETAT DEMANDE DE PRISE DE MESURES AD'HOC POUR LE SECTEUR TOURISME

[https://web.facebook.com/orangeactu/photos/-le-pr%C3%A9sident-de-la-conf%C3%A9d%C3%A9ration-du-tourisme-de-madagascar-appelle-lepr%C3%A9sident/2640857106184420/?_rdc=1&_rdr&_cft_\[0\]=AZWQVnQhfWIDyU49LmFkJrjsVvqzr-PyZ90yTJwdNq1PyQFPAuKnKTP4PGbx7sGX1z84_RoxMtWZh7n_3OWXwqpOeqd1M0DJVzGh541EWz8STy9d6s_QQWfrY_hnPN32KpMnVrISYL5N9-mmEV_Kd3kvLCNlc8OHeV5cUNZuL6Fb6_XC6BxEANfnJusHOGZO3HVJGkxep5w6i0_3aLKvewmRO50BldgzwtakWvdVsvXSStM0mRmPhB6_iH3QCWMIx8&_tn_=-UK-R](https://web.facebook.com/orangeactu/photos/-le-pr%C3%A9sident-de-la-conf%C3%A9d%C3%A9ration-du-tourisme-de-madagascar-appelle-lepr%C3%A9sident/2640857106184420/?_rdc=1&_rdr&_cft_[0]=AZWQVnQhfWIDyU49LmFkJrjsVvqzr-PyZ90yTJwdNq1PyQFPAuKnKTP4PGbx7sGX1z84_RoxMtWZh7n_3OWXwqpOeqd1M0DJVzGh541EWz8STy9d6s_QQWfrY_hnPN32KpMnVrISYL5N9-mmEV_Kd3kvLCNlc8OHeV5cUNZuL6Fb6_XC6BxEANfnJusHOGZO3HVJGkxep5w6i0_3aLKvewmRO50BldgzwtakWvdVsvXSStM0mRmPhB6_iH3QCWMIx8&_tn_=-UK-R)

Le Président de la confédération du tourisme de Madagascar appelle le Président de la République et le ministre du Tourisme, des transports et de la météorologie, à mettre prendre des mesures ad'hoc pour le secteur tourisme.

La confédération du tourisme de Madagascar demande, entre autres, l'annulation de la collecte de toutes les obligations fiscales, la suspension de la collecte des charges sociales et patronales, ou encore la prise en charge du chômage technique pour 3 mois.



Antananarivo, le 14 juillet 2020

Monsieur le Président de la République de Madagascar

Monsieur le Ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie

Objet : Demande de prise de mesures Ad'HOC pour le secteur TOURISME

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre,

Nous espérons que ce courrier vous trouve en très bonne santé et vous prions de recevoir ce courrier qui saura sans aucun doute attirer votre plus grande attention.

Comme vous le savez et compte tenu de la situation d'urgence actuelle et malgré les décisions et mesures que vous avez déjà prises pour venir en aide aux secteurs privés, le secteur Tourisme reste totalement sinistré.

Après avoir procédé à la mise en chômage technique partiel, l'épuration des congés, la mise en demi-salaire et mi-temps des salariés ; les employeurs n'ont plus aucun moyen de subvenir au paiement de leurs charges (salaires, Jirama, taxes,...), plusieurs établissements ont fermés et plus de 40.000 salariés sont presque sans emploi et à la veille du chômage technique complet.

De ce fait et afin de pouvoir continuer à payer les salaires de nos collaborateurs qui pourront ainsi continuer à se nourrir et se soigner dignement, et pour pouvoir survivre jusqu'à la reprise de nos activités, nous nous remettons à votre haute bienveillance et vous sollicitons officiellement pour la filière tourisme :

- 1 – L'annulation de la collecte de toutes les obligations fiscales (IR, IRSA, IS, TVA) sans pénalité pour l'exercice 2020 et cela jusqu'à l'ouverture de l'espace aérien;
- 2 – La suspension de la collecte des charges sociales et patronales (CNAPS, FMFP, OSTIE...);
- 3 – La prise en charge du chômage technique pour 3 mois;
- 4 – Le prolongement de la durée du chômage technique au-delà de 6 mois;
- 5 – Le gel des loyers pour 3 mois.

Comptant sur votre compréhension et votre bienveillance, nous vous saurions gré de recevoir, votre Excellence, Monsieur le Président de la République de Madagascar, Monsieur le Ministre, notre plus haute considération.

Patrice RAOULL



Président de la Confédération du Tourisme de Madagascar





MADAGASCAR
18 Juillet 2020

SECTEUR TOURISME LA CTM INTERPELLE LES HAUTES INSTANCES

Secteur Tourisme

La CTM interpelle les hautes instances

A maintes reprises, la Confédération du Tourisme de Madagascar (CTM) a tiré la sonnette d'alarme sur le sinistre du secteur tourisme due à la crise sanitaire. Cette semaine encore, le CTM a interpellé les hautes instances en adressant une lettre au Président de la République et au ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie.

“**D**emande de prise de mesure ad hoc pour le secteur tourisme ». Tel est l'objet de la lettre adressée par la Confédération du Tourisme de Madagascar (CTM) au Président de la République et au ministre du Tourisme, des Transports et de la Météorologie. Des mesures urgentes et idoines sont sollicitées pour la survie du secteur. « Après le chômage technique partiel, l'épuration des congés, la mise en demi-salaire et mi-temps des salariés ; les employeurs n'ont plus aucun moyen de subvenir au paiement de leurs charges fixes (salaires, Jirama, taxes...), plusieurs établissements ont fermé et plus de 40.000 salariés sont presque sans emploi et menacés de chômage technique complet ». Tels sont les propos de Patrice Raoull, président de la Confédération du Tourisme dans ladite lettre pour décrire la situation dans laquelle se trouvent actuellement des opérateurs du tourisme.

La Confédération du Tourisme reconnaît que l'Etat a pris des décisions pour venir en aide au secteur privé. Ce qui n'est pas le cas pour le secteur tourisme qui reste fortement sinistré. La CTM, par la voix de son président Patrice Raoull sollicite ainsi la mise en œuvre de plusieurs mesures pour le secteur tourisme « afin de pouvoir continuer à payer les salaires des collaborateurs qui pourront ainsi continuer à se nourrir et se soigner, et pour pouvoir survivre jusqu'à la reprise des activités ». Il en est ainsi de l'annulation de la collecte de toutes les obligations fiscales (IR, IRSA, IS, TVA sans pénalité pour l'exercice 2020 et cela, jusqu'à l'ouverture de l'espace aérien) ou encore de la suspension de la collecte des charges sociales et patronales (CNaPS, FMFP, OSTIE...). S'y ajoutent la prise en charge du chômage technique pour trois mois, le prolongement de la durée du chômage technique au-delà de 6 mois et enfin, le gel des loyers pour 3 mois.

Rappelons qu'à Madagascar, le chômage technique n'est pas couvert par l'Etat. « La Loi et le Code de Travail à Madagascar prévoient que le chômage technique ne doit pas excéder six mois. Au-delà, l'employeur doit faire face à un licenciement économique et régler le solde tout compte de l'employés, son dû et une indemnité équivalente à dix journées par année de service travaillé. Les entreprises n'auront pas la possibilité de payer cela dans les prochains mois », précise Njaka Ramandimbison, administrateur de la Confédération du Tourisme de Madagascar. D'où cette demande de l'industrie du tourisme de prolonger au-delà de 6 mois la durée du chômage technique.

La situation varie d'une entreprise à une autre. « Nous avons procédé ces derniers mois à un chômage technique alternatif. Une partie du personnel ne travaille pas le mois 1 et l'autre partie travaille le mois 2 pour permettre aux employés de percevoir un revenu un mois sur deux », précise Njaka Ramandimbison, président et co-fondateur d'Asistan Travel, Tour Operator.

Tous les acteurs du tourisme sont impactés par la crise sanitaire et économique actuel, des compagnies aériennes aux guides, en passant par les hôteliers et restaurateurs. Néanmoins, la CTM continue de se battre pour la survie du secteur. Sera-t-elle entendue ? Wait and see !

Claudia R.



Patrice Raoull, président de la Confédération du Tourisme, interpelle le Chef de l'Etat sur la situation du secteur (photo CR)

MEDIAS NATIONAUX

Secteur tourisme



TOURISME

TRANSPORT AERIEN

POLEMIQUE SUR LES RAPATRIEMENTS REPETITIFS

<https://lexpress.mg/21/07/2020/transport-aerien-polemique-sur-les-rapatriements-repetitifs/>

Les ressortissants européens veulent quitter la grande île face à la propagation de la pandémie. La mesure de fermeture totale des frontières est remise en question.

Incompréhension. Les ressentis du grand public par rapport aux mesures de fermeture des frontières fusent sur les réseaux sociaux face aux annonces de mise en place de plusieurs vols de rapatriement en partance d'Antananarivo pour sortir de la grande île. Provoquant ainsi une réaction du côté des autorités compétentes en matière de transport aérien.

« Faisant suite aux différentes communications sur les vols de rapatriement, l'autorité de l'aviation civile de Madagascar (ACM) tient à rappeler que ces vols de rapatriement nécessitent des autorisations spéciales compte tenu de la pandémie et des mesures de confinement prises par l'État. Par conséquent, ces vols sont traités au cas par cas » explique l'ACM à travers une note officielle. Une façon pour cette entité d'expliquer les procédures complexes à différents niveaux d'autorisation pour qu'un aéronef puisse atterrir et décoller de l'aéroport d'Ivato avec le consentement des autorités.

Dans ce contexte, la France continue d'effectuer ces mesures de rapatriement de ses ressortissants dans la mesure où l'inquiétude grandit face à la rapide propagation du coronavirus à Madagascar. Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, ces vols spéciaux se comptent presque hebdomadairement. Des appareils ont décollé au mois de mai pour rapatrier des ressortissants français en direction de la Réunion et la France.

Vols complets

Selon l'Ambassade de France, les vols programmés les 12, 19 juillet par Air France étaient complets au même titre que celui qui sera prévu le 26 de ce mois. D'autres opérateurs proposent aussi le même type de vols en renfort pour les Européens qui souhaitent rentrer au bercail à tout prix. A l'image d'une compagnie espagnole proposant des places sur un vol Antananarivo-Paris avec quatre cent quarante places, prévu atterrir à l'aérodrome de l'aéroport international d'Ivato le 25 juillet.

Du côté de l'ambassade de France en lien avec les compagnies aériennes et les autorités de Madagascar, on continue de travailler à l'organisation de vols de la province vers La Réunion compte tenu des mesures de confinement décidées par les autorités locales pour la région Analamanga.

« Les passagers de province cherchent tous les moyens possibles pour regagner la capitale pour embarquer sur les vols exceptionnels prévus au départ d'Ivato. Ce qui va à l'encontre des mesures de confinement décidées par l'État » remarque un responsable de la Direction du transport. Raison pour laquelle l'ACM « recommande fortement de ne faire de la communication que sur les vols ayant déjà reçu ces dites autorisations spéciales ».

AFFAIRE MADAGASCAR AIRWAYS LA PRECISION DE L'ACM

<http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2020/07/24/affaire-madagasikara-airways-la-precision-de-lacm/>

L'affaire Madagasikara Airways entretient les discussions de salon. Pour certains, il s'agit d'un harcèlement contre cette compagnie qui assurait, rappelons-le, une partie des transports aériens de l'ancien Président Hery Rajaonarimampianina. Pour l'ACM, ce n'est plus, ni moins que l'application des réglementations aériennes en vigueur. Dans un communiqué, l'Autorité de l'Aviation Civile de Madagascar confirme que Madagasikara Airways n'a pas obtenu l'autorisation d'effectuer ce vol. « Faisant suite à la communication sur la tenue d'un vol de rapatriement de ressortissants comoriens par la compagnie Madagasikara Airways, qui aurait été prévu mardi 21 juillet dernier, et pour lequel plusieurs citoyens comoriens ont déjà acheté des billets d'avion, l'Autorité de l'Aviation Civile de Madagascar tient à apporter les précisions suivantes: -Madagasikara Airways n'a pas obtenu l'autorisation d'effectuer ce vol dans la mesure où son Certificat de Transport Aérien (CTA) a été suspendu depuis le 24 février 2020, en attendant la régularisation de non-conformités observées à l'issue des audits effectués auprès de cette compagnie. En effet, conformément à l'article 4 de l'arrêté 31.900/2018 du 20 décembre 2018, toutes les compagnies aériennes exploitant des avions plus de 15 tonnes doivent recourir aux prestataires agréés en matière d'assistance en escale. Néanmoins, Madagasikara Airways a exploité depuis le mois d'Avril 2018 un Embraer 145, un avion supérieur à 22 tonnes, sans avoir fait appel au prestataire agréé aux plateformes sur lesquelles elle opère jusqu'à ce jour. Il est important de noter que des autorisations exceptionnelles de vol commercial ont été octroyées à cette compagnie malgré la suspension du CTA. Toutefois, aucune action corrective n'a été mise en œuvre afin de pouvoir lever la suspension. Nous tenons également à rappeler que compte tenu de la situation de pandémie, tous les vols de rapatriement nécessitent des autorisations spéciales, et sont étudiés au cas par cas. Nous réitérons ainsi notre recommandation de ne faire de la communication que sur les vols ayant obtenu ces autorisations spéciales, afin d'éviter que ce genre d'incident ne se reproduise ».

En tout cas, après ce refus d'autorisation de l'ACM pour Madagasikara Airways, aucune compagnie aérienne malgache n'a pu décrocher ce marché qui compte quelques centaines de passagers. L'on apprend, en effet, que les autorités comoriennes ont finalement opté pour une compagnie tanzanienne pour assurer les vols de rapatriement de leurs ressortissants. Une soixantaine de Comoriens ont ainsi pu rentrer chez eux grâce à ce vol.



MEDIAS NATIONAUX

Climat des affaires





MADAGASCAR
23 Juillet 2020

Politique

LA BAD ACCORDE UN PRÊT DE 36,85 MILLIONS D'EUROS A MADAGASCAR POUR LUTTER CONTRE LE COVID-19

<https://actu.orange.mg/la-bad-accorde-un-pret-de-3685-millions-deuros-a-madagascar-pour-lutter-contre-la-covid-19//>

Le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (www.AfDB.org) a approuvé, mercredi 22 juillet à Abidjan, un financement multinational de 123,34 millions d'euros pour trois pays d'Afrique australe (Malawi, Madagascar et Mozambique) et São Tomé-et-Principe dans le cadre du programme de riposte contre la pandémie de Covid-19.

Ce financement, qui représente un total de 100,40 millions d'unités de compte, est composé de prêts et de dons du Fonds africain de développement, le guichet de prêt à taux concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement, et du Fonds d'appui à la transition, un mécanisme de financement de la Banque destiné aux pays en transition.

Ces fonds, destinés au programme multi-pays d'aide à la riposte contre la pandémie de Covid-19 (MCSP), vont permettre à ces quatre pays de faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales.

Le Malawi bénéficiera de 40,53 millions d'euros (32,9 millions d'UC), dont un prêt de 22,01 millions d'euros (17,87 millions d'UC) et un don de 18,51 millions d'euros (15,03 millions d'UC). Madagascar recevra un prêt de 36,85 millions d'euros (30 millions d'UC), et le Mozambique un total de 36,85 millions d'euros (30 millions d'UC), avec un don de 18,42 millions d'euros (15 millions d'UC) et un prêt de 18,42 millions d'euros (15 millions d'UC). São Tomé-et-Principe bénéficiera d'un don de 9,21 millions d'euros (7,5 millions d'UC).

L'aide de la Banque a pour objectif d'appuyer le plan de réponse au Covid-19 et les efforts des gouvernements de Madagascar, du Malawi, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe pour lutter contre la pandémie et protéger les vies, les moyens de subsistance et les emplois face à la pandémie. Le programme financera des mesures dans trois domaines prioritaires liés notamment à la protection de la productivité de la main-d'œuvre contre la menace d'épidémie en renforçant la capacité de diagnostic et la réponse en matière de santé publique. Il aidera aussi à la sauvegarde des revenus et des moyens de subsistance grâce à une protection sociale améliorée, et au renforcement de la résilience économique et la préservation de l'emploi.

Le 24 juin dernier, la Banque africaine de développement avait accordé près de 8,9 millions de dollars de financement à six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), parmi lesquels le Malawi, Madagascar et le Mozambique, ainsi qu'un financement de 683 000 dollars à São Tomé-et-Principe, pour soutenir leur riposte à la pandémie.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, au 14 juillet, Madagascar comptait 5343 cas de contamination au coronavirus, le Malawi 2497 cas, le Mozambique 1268 cas et São Tomé-et-Principe 736 cas sur les quelque 219-000 habitants de l'archipel.

La Banque africaine de développement s'est engagée fortement à soutenir ses États membres face à la pandémie. En avril dernier, la Banque a mis en place une Facilité de réponse rapide contre le Covid-19 (CRF) dotée de 10 milliards de dollars américains destinés à aider ses pays membres régionaux et le secteur privé.

Economie

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

PLUS DE 110 MILLIONS D'EUROS DE RECETTES EN DEVISES

<http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2020/07/21/agriculture-biologique-plus-de-110-millions-deuros-de-recettes-en-devises/>

Près de 270 entreprises opèrent actuellement dans le domaine de l'**agriculture biologique** à Madagascar.

Elles travaillent en étroite collaboration avec des familles d'exploitants agricoles comptant plus de 30 000 paysans représentés par environ 120 coopératives de producteurs. L'agriculture biologique constitue un secteur en pleine expansion aussi bien sur le plan international que dans la Grande île. En fait, la majorité de la production est destinée à l'exportation. Elle a rapporté, l'an dernier, plus de 110 millions d'euros de recettes en devises à la nation. En ce moment, une superficie d'exploitation totale de 48 000 ha, destinée à l'agriculture biologique, est certifiée zone bio, d'après les informations publiées par le ministère en charge de l'Agriculture.

Inspection tous les ans

Il faut savoir que selon les réglementations internationales en vigueur, l'agriculture biologique est un mode de production qui proscrit l'utilisation d'intrants chimiques, notamment les engrais et les pesticides, tout au long du processus de culture. La préservation de l'environnement par une gestion raisonnée des sols et des ressources s'avère également primordiale en vue d'une exploitation durable. A titre d'illustration, les cultures sur brûlis sont interdites. En outre, la traçabilité des produits depuis la production jusqu'à la commercialisation est assurée. Cela fait d'ailleurs l'objet d'une inspection tous les ans par un organisme accrédité qui délivre un certificat de conformité en agriculture biologique. Ce certificat est indispensable pour toute transaction des produits, a-t-on appris. A part cela, l'agriculture biologique offre un avantage non négligeable pour les paysans qui s'y mettent car elle consomme moins d'eau et d'énergie que dans le cadre de l'agriculture dite « conventionnelle ». Ce sera ainsi moins d'investissement pour les exploitants agricoles.

Représentation professionnelle

Toujours dans le cadre de cette agriculture biologique, les acteurs qui y opèrent disposent actuellement d'une représentation professionnelle qu'est le Symabio (Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique). Ce syndicat a été créé en mars 2011 à l'initiative d'opérateurs conscients de l'enjeu représenté par la filière sur les plans économique, social et environnemental, et de la nécessité de se structurer en groupements pour sensibiliser l'opinion et les autorités dans la promotion de l'agriculture biologique. Il compte une trentaine de membres exerçant dans la filière bio et disposant de certificats de conformité de leurs produits biologiques. Le réseau compte également 5 000 partenaires producteurs en milieu rural, localisés dans différentes régions de Madagascar.



Large gamme de produits bio

Par ailleurs, une nouvelle loi sur l'agriculture biologique a été adoptée récemment au niveau de l'Assemblée nationale. Elle porte sur la définition et les principes généraux de l'agriculture biologique à Madagascar, son champ d'application, les conditions de mise sur le marché des produits et le système d'évaluation de la conformité des produits ainsi que les infractions y afférentes. Une Commission nationale de l'Agriculture biologique sera ainsi mise en place, pour ce faire. Grâce à cette nouvelle réglementation, on peut promouvoir et protéger la filière bio tout en permettant aux consommateurs malgaches d'accéder aux aliments sains et de qualité. Le développement de l'exportation n'est pas en reste, d'autant plus que le pays n'arrive pas encore à satisfaire la demande incessante au niveau mondial jusqu'à maintenant. Il est à noter qu'en tant que pays à vocation agricole, Madagascar dispose d'une large gamme de produits pouvant être certifiés bio. Il s'agit, entre autres, des épices, de la vanille, du cacao, des fruits et légumes, des plantes à parfums, des plantes aromatiques et médicinales, des produits d'origine animale. Par ailleurs, les produits qui sont cultivés ou cueillis à l'état sauvage sont considérés comme des produits biologiques. Les opérations de cueillette constituent une source de revenus pour d'innombrables villageois dans les zones répertoriées bio, a-t-on conclu.

Economie

FILIERE VANILLE

LE PRIX FOB MINIMUM A L'EXPORT FIXE A 250 UDS/KG

<http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2020/07/22/filiere-vanille-le-prix-fob-minimum-a-llexport-fixe-a-250-usd-kg/>

Madagascar veut maintenir sa position de leader mondial en fixant ces prix de référence minima, et ce, pour avoir une meilleure visibilité sur le marché.

Le Conseil National de la Vanille (CNV) est déjà à pied d'œuvre pour promouvoir et développer cette filière stratégique. Il regroupe 25 membres dont 12 membres issus de l'administration, y compris dix ministres concernés et 12 autres représentent le secteur privé opérant en amont jusqu'en aval de la filière. Le Gouverneur de la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM), y est également impliqué. « A l'issue de leur première réunion qui a été basée sur des échanges entre toutes les parties prenantes, un compromis a été trouvé concernant la fixation du prix FOB minimum de la vanille à l'export à 250 USD/kg pour cette campagne d'exportation 2020-2021. Quant au prix minimal sur le marché local de la vanille préparée stabilisée, c'est fixé à 650 000 Ar le kilo », a annoncé le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, lors d'une conférence de presse hier.

Révisés à la baisse

Comparé à la dernière campagne d'exportation de 2019-2020, ces prix de référence minima ont été respectivement révisés à la baisse, soit de 100 USD et de 250 000 Ar. « Cela s'explique par l'augmentation de l'offre de production de la vanille cette année. En effet, nous nous basons toujours sur la compétitivité de ce produit stratégique sur le rapport qualité/prix, afin de maintenir la position de Madagascar en tant que leader mondial sur le marché. Le pays détient d'ailleurs plus de 70% de part de marché sur le plan international. Et la détermination de ces prix de référence minimal a également été basée sur les prévisions de production et les prix affichés par les autres pays concurrents. L'objectif vise à avoir une meilleure visibilité à l'international pour pouvoir pérenniser le marché », a-t-elle fait savoir. Et lui d'enchaîner que le prix de référence minimal de la vanille verte n'a pas été fixé cette année, étant donné que l'ouverture de la campagne de collecte a déjà eu lieu bien avant, soit le 25 mai 2020 pour Ambanja. Dans la région de la SAVA qui détient plus de 80% de la production, la campagne de collecte a démarré depuis le 15 juillet 2020. « Toutefois, les acteurs concernés doivent s'arranger sur la détermination du prix minimal de la vanille verte compte tenu de ces nouveaux prix de référence publiés par le Conseil National de la Vanille », a-t-elle insisté.



Protocole sanitaire

Par ailleurs, pour faire face à cette crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19, les parties prenantes ont mis en place un protocole sanitaire de la vanille. En effet, « le traitement de la vanille se fait manuellement depuis l'exportation, en passant par sa préparation jusqu'à son conditionnement à l'exportation. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a déjà contrôlé 833 marchés de la vanille dans tous les districts de la SAVA afin de mieux respecter les gestes barrières. De nombreux matériels dont 100 000 masques et 4 998 gilets, y ont été acheminés afin de contribuer à la lutte contre la propagation du coronavirus. Cela constitue en même temps une garantie pour les consommateurs finaux tout en soutenant les exportateurs à augmenter notre part de marché à l'échelle internationale », a évoqué le ministre Lantsoa Rakotomalala.

Economie

IMPACTS DU COVID -19

CROISSANCE LA PLUS RAPIDE DU NOMBRE D'AFRICAINS SOUFFRAND DE LA FAIM

<http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2020/07/23/impacts-du-covid-19-croissance-la-plus-rapide-du-nombre-dafricains-souffrant-de-la-faim/>

Même avant l'apparition du covid-19, l'Afrique était déjà confrontée à un problème récurrent d'accès aux aliments sains et frais.

Et d'après le rapport intitulé « [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde](#) » ou (SOFI), publié par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), en collaboration avec quatre autres agences onusiennes, cette crise sanitaire liée à la pandémie aggrave la situation. En effet, l'Afrique présente la plus forte prévalence de la sous-alimentation, soit plus que le double de la moyenne mondiale. Et comparée aux autres régions, elle enregistre la croissance la plus rapide du nombre de personnes souffrant de la faim.

Perte de potentiel

La faim progresse dans toutes les régions d'Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne, incluant Madagascar, et une alimentation saine est devenue un luxe qui est hors de portée de nombreux Africains. Si les tendances récentes persistent, l'Afrique devancera l'Asie en 2030 et deviendra la région comptant le plus grand nombre de personnes sous-alimentées, soit la moitié du nombre total. Cela représente une énorme perte de potentiel pour les individus, les communautés, les économies et les nations, a-t-on révélé dans ce rapport mondial considéré le plus fiable. En outre, de nombreux ménages, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, ont de plus en plus de difficultés à avoir accès aux aliments nutritifs, en raison des perturbations de l'approvisionnement alimentaire et des moyens d'existence, provoquées par cette crise sanitaire. Les projections préliminaires présentées dans le même rapport suggèrent que la pandémie de COVID-19 pourrait faire augmenter le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde de 83 à 132 millions de personnes.

Dépourvus de moyens

En prenant le cas de Madagascar, il y a également une hausse incessante du nombre de ménages souffrant de la faim, même dans la Capitale à cause de cette pandémie. En effet, la majorité de la population vit dans l'informel en gagnant leur vie chaque jour. Les mesures restrictives liées à cette crise sanitaire ne leur permettent plus ainsi de survivre. A part cela, de nombreuses entreprises ont dû mettre leurs employés au chômage technique. Rien que dans le secteur du tourisme, une perte de 40.000 emplois est déjà enregistrée alors que la propagation du covid-19 est encore inquiétante dans le pays. Du jour au lendemain, bon nombre de ménages sont dépourvus de moyens financiers leur permettant de survivre. Cependant, l'aide offerte par l'Etat n'arrive pas à soutenir tous les ménages les plus vulnérables qui souffrent déjà de la faim même avant l'apparition du covid-19. En tout, une grave crise alimentaire est ainsi à craindre non seulement dans le pays mais aussi dans toute l'Afrique.



Mesures rapides

Par ailleurs, le coût d'une alimentation saine est supérieur au seuil de pauvreté internationale. Ce qui signifie que les personnes qui gagnent moins de 1,90 dollar par jour n'ont pas les moyens pour consommer suffisamment d'aliments sains. En Afrique subsaharienne, une alimentation saine coûte 3,2 fois plus que le seuil de pauvreté. Les politiques gouvernementales doivent ainsi favoriser des transformations qui contribueront à réduire le coût des aliments nutritifs et à renforcer le pouvoir d'achat des pauvres. Elles doivent également s'efforcer de réduire les pertes de nourritures. Il faudrait entre autres, soutenir les petits producteurs pour faire arriver les fruits et légumes sur les marchés à faible coût. Investir dans les réseaux routiers n'est pas en reste. « Si des mesures rapides ne sont pas prises pour inverser la tendance en matière de la faim et permettre un accès facile aux régimes alimentaires sains à tous les Africains, les progrès réalisés pendant des dizaines d'années seront compromis. Nous ne devons pas permettre que cela se produise », a évoqué Abebe Haile-Gabriel, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Afrique.

Société

QUARANTAINE

LES MALGACHES RAPATRIES RENTRENT CHEZ EUX

<https://lexpress.mg/21/07/2020/quarantaine-les-malgaches-rapatRIES-rentrent-chez-eux/>

Fin du confinement obligatoire de quatorze jours pour les malgaches rapatriés le 6 juillet dernier. Ils ont reçu des certificats de fin de confinement.

Les ressortissants malgaches rentrent chez eux ce jour après avoir passé près de quatorze jours hébergés dans différents centres de mise en quarantaine réquisitionnés par l'État. Entre autres, au niveau de la villa verte Ambatomirahavavy et un autre centre à Talatamaty. Près de deux cent treize malgaches ont achevé la mise en quarantaine. Cinquante-six d'entre eux devront être ramenés dans différentes régions. « Aucune personne n'a été testée positive au coronavirus. Après cette mise en quarantaine, une équipe du ministère de la santé publique est descendue sur place pour le contrôle. Ils se verront remettre un certificat pour attester la fin du confinement » rassure le Général Olivier Elak Andriankaja, coordonnateur du centre de commandement opérationnel, lors de l'émission télévisée miara-manonja, hier.

Le 6 juillet dernier, ces ressortissants malgaches ont été rapatriés de l'Égypte, de l'Afrique, du Brésil, de l'Angleterre, des Etats Unis. Ils ont été rapatriés par le biais du vol Ethiopian Airlines dernièrement. « Un accord a été passé entre le gouvernement malgache avec les ressortissants rapatriés et les gouvernements étrangers. Parmi eux, des missionnaires qui ont effectué des séminaires à l'extérieur et ces derniers y sont bloqués. Il y a également des fidèles d'une église arrivés à bord de ce même vol », rappelle le Coordonnateur du CCO.

Autorisation spéciale

Le ministère des affaires étrangères a passé un accord sur lequel les dispositifs ont été mis au point pour la mise en quarantaine des concernés. Ils sont au nombre de deux cent treize, dont cent cinquante-sept dans la capitale et cinquante-six qui rentreront dans les autres régions. Pour ceux qui résident en dehors de la région Analamanga notamment, une autorisation de circuler leur est délivrée pour ceux qui possèdent des véhicules particuliers. Selon l'explication du Général Andriankaja. « Une mise au point a été organisée par les responsables au niveau du centre de commandement depuis ce samedi. Ainsi, une organisation particulière a été affectée à partir de ce jour. Des consignes ont été données à la responsable, afin que ces personnes puissent rentrer pour cette journée (ndlr: ce jour) », indique le coordonnateur du CCO. Pour ceux qui n'ont pas les moyens, des véhicules issus de la coopérative Cotisse assure le transport jusqu'à leur domicile.



Société

EDUCATION

LES EXAMENS PROFITERONT AUX ELEVES

<https://lexpress.mg/21/07/2020/education-les-examens-profiteront-aux-eleves/>

L'épidémie de la Covid-19 a eu plusieurs impacts sur l'éducation. Plusieurs intervenants en ont discuté sur l'émission « Ça me dit » de la RTA. Qui profite de la tenue des examens officiels: l'État, les enseignants, les parents, ou les élèves? C'est la principale question à laquelle les intervenants de l'émission « Ça me dit », de la chaîne télévisée RTA, diffusée le 18 juillet, ont répondu. Des acteurs de l'éducation ont débattu la question portant sur les impacts de l'épidémie de coronavirus sur l'éducation et sur les examens officiels, pendant près d'une heure. Le représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement technique et professionnel, invité à cette émission, n'était pas venu, à la dernière minute.

Intérêt des élèves

Les intervenants étaient convaincus que l'organisation de ces examens officiels est dans l'intérêt supérieur des élèves, « les avenirs du pays ». « Qui a intérêt si 2020 sera une année blanche? Les élèves ont déjà accompli des efforts, tout au long de l'année scolaire. Ces efforts seront réduits à néant, s'ils ne passeront pas ces examens », lance Célin Rakotomalala, représentant des écoles privées. Les élèves invités par les journalistes de la RTA ont démontré qu'ils ont envie de Q passer ces examens, cette année. « J'ai raté le baccalauréat, lors de la dernière session. Si la session 2020 n'aura pas lieu, je serais obligée d'attendre l'année prochaine », s'inquiète Naly, une candidate à l'examen du baccalauréat. Elle serait prête à affronter l'épidémie, pour réussir les épreuves. « Pour moi, il est important d'aller à l'école pour enrichir les connaissances. Les leçons et les explications seront complètes, nous pourrions traiter des exercices. Il ne devrait pas y avoir de risque, si nous respectons les gestes barrières », rajoute-t-elle.

À quelques semaines des dates d'examen, les programmes scolaires ne seraient pas encore achevés pour la plupart des établissements scolaires. Si des élèves des écoles privées peuvent suivre des cours à distance, ceux des écoles publiques n'ont pas cette chance. L'émission « Kilasy pour tous », que le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement technique et professionnel a diffusé sur plusieurs chaînes, pour donner un coup de pouce aux élèves, a été interrompue. « En tant que parents d'élève, nous avons l'obligation d'aider nos enfants à se préparer aux épreuves. L'État doit, en outre, mettre en place des dispositifs claires pour le bon déroulement des épreuves », insiste Heriniaina Andriamahaly. Benjamina Rakotomavo, parent, soutient cet avis, mais il sollicite des échanges entre l'État, les écoles et les parents d'élève. « Compte tenu des dates d'examen officielles déclarées, le CEPE se tiendra la veille de l'éventuelle pic de l'épidémie. Cette date devrait être révisée, à mon avis », réagit-il. Le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique et professionnel a offert des dictionnaires, des livres aux classes d'examens des écoles publiques pour les aider dans leurs études. Les écoles privées souhaitent que l'État fasse don des Rakibolana et de ces livres, aux élèves des écoles privées.



Société

COVID-19

LES GUERISONS REPARTENT A LA HAUSSE

<http://www.midi-madagasikara.mg/a-la-une/2020/07/24/covid-19-les-guerisons-repartent-a-la-hausse-pres-de-500-patients-retablis-hier/>

498 guérisons ont été annoncées hier, ainsi que 219 nouveaux cas et 1 décès. La barre **des 70 décès vient d'être atteinte**.

Un nouveau décès a été rapporté hier, portant à 70 le nombre des morts des suites du Covid-19 à Madagascar. De l'autre côté de ce sombre tableau, le nombre des guérisons repart à la hausse avec 498 patients annoncés hier comme ayant recouvré la santé, parmi lesquels 444 traités à domicile et 54 à l'hôpital ou dans des centres de traitement (13 à l'hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona ; 13 à l'hôpital Joseph Raseta Befelatanana ; 6 au CHU Anosiala ; 1 à l'hôpital Andohatapenaka ; 11 à Antsirabe ; 2 à Toliara ; 2 à Analanjirofo ; 2 à l'hôpital militaire régional Ampahibe ; 1 dans l'Atsinanana et 2 au CHRD Itaosy). Ces nouvelles guérisons portent à 5 160 le nombre des personnes guéries enregistrées depuis le début de l'épidémie, si les cas actifs sont actuellement au nombre de 3 151.

Nouveaux cas

Par ailleurs, le Pr Vololontiana Hanta, porte-parole du Centre de commandement opérationnel (CCO) Covid-19, a rapporté 219 nouveaux cas localisés à Analamanga (148), Vakinankaratra (29), Haute Matsiatra (14) ; Atsimo Andrefana (2) ; Toamasina (1), Mahanoro (1), Vavatenina (1) ; Antsiranana (2) ; Nosy-Be (1) ; Mahajanga (5) ; région Sofia (1) et 14 à localisation inconnue. Ces 219 nouveaux cas ont été relevés à l'issue de 660 tests PCR et 101 tests geneXpert. Pour détailler, les tests PCR réalisés par trois laboratoires (IPM, CICM et HJRA) ont permis d'identifier 181 cas positifs, tandis que 38 positifs ont été relevés parmi les 101 tests geneXpert réalisés dans 8 localités (HJRB 17 tests geneXpert ; Fianarantsoa 33 ; Atsimo andrefana 10 ; Atsinanana 32 ; Analanjirofo 9 ; Diana 5 ; Mahajanga 6 ; Sofia 2). Quant aux formes graves, elles restent au nombre de 84 parmi lesquelles 45 sont prises en charge au HJRB ; 20 au HJRA ; 3 à l'hôpital militaire Ampahibe ; 3 au CHU Anosiala ; 4 à l'hôpital Andohatapenaka ; 3 à Antsirabe ; 4 à l'hôpital Andrainjato Fianarantsoa et 2 à l'hôpital de Fenoarivo.

Au total, 8 381 cas ont été confirmés à Madagascar. Le total des tests PCR réalisés est de 35 928.

CONFIRMES	8162	8381	+219
EN TRAITEMENT	3431	3151	-280
GUERIS	4662	5160	+498
FORMES GRAVES	84	84	0
DECES	69	70	+1

MEDIAS INTERNATIONAUX

Actualités sur
Madagascar



AIR AUSTRAL CONFIRME SA SORTIE DU CAPITAL AIR MADAGASCAR

<https://www.linfo.re/la-reunion/societe/air-austral-confirme-sa-sortie-du-capital-d-air-madagascar>

Comme annoncé depuis quelques mois, les compagnies Air Austral et Air Madagascar ont signé le 21 juillet 2020, un protocole d'accord entérinant la sortie définitive d'Air Austral du capital d'Air Madagascar, dont l'Etat malgache et la CNAPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) reprennent officiellement le contrôle et la gouvernance.

Cela vient clore le partenariat capitalistique établi en 2017 entre les deux compagnies et se matérialise concrètement par un échange de parts - Air Austral échangeant les parts de la CNAPS contre des parts d'Air Austral dans Air Madagascar et ce, sans aucune incidence financière pour les deux parties. Dans la foulée de la signature, les 3 administrateurs nommés par Air Austral ont présenté leur démission permettant ainsi une recomposition du Conseil d'Administration d'Air Madagascar.

"Une sortie raisonnable" pour Air Austral

Dans un contexte sanitaire et économique mondial qui conduit chacun à repenser ses fondamentaux, les nouvelles ambitions du gouvernement Malgache, souhaitant reprendre en main le destin et la destinée de sa compagnie nationale, ont amené Air Austral à considérer que sa sortie totale constituait l'option la plus raisonnable. Les accords signés traduisent cette volonté commune des deux sociétés de poursuivre leurs propres ambitions, choix et orientations stratégiques. Ces trois années de partenariat auront posé les bases d'un développement futur pour chacune des deux compagnies. Le groupe Air Madagascar, réorganisé, au produit modernisé et aux capacités de vol rétablies, peut désormais, grâce à des financements nouveaux, se projeter à l'international et capitaliser sur un réseau domestique maillé et plus performant. La création de la filiale Tsaradia, constitue en effet désormais un maillon essentiel du secteur économique, et notamment celui du tourisme.



Air Austral, leader de l'océan Indien

Air Austral, sur sa ligne stratégique mise en œuvre depuis quelques années, a conforté son positionnement, aujourd'hui incontesté de compagnie leader de l'océan Indien, de par la diversité de son réseau régional et la connectivité offerte vers la zone depuis l'Europe. Durant ces années, elle a en effet bâti une offre forte et cohérente visant à diversifier les possibilités de déplacements de et vers La Réunion et Mayotte d'une part, et vers Madagascar d'autre part, où la compagnie et sa filiale Ewa proposent aujourd'hui 7 points de desserte. Si le partenariat stratégique entre les deux compagnies prend fin aujourd'hui, Air Austral, tout comme Air Madagascar, ne ferment aucune porte à d'autres collaborations futures. Les partenariats commerciaux établis et les synergies mises en places pourront au bénéfice des passagers de l'océan Indien être maintenus pour autant qu'ils servent les intérêts mutuels des deux compagnies aériennes.